



**Mercredi 26 janvier 2022**



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

**[Le Président Tebboune regagne Alger après une visite de travail en Egypte](#)**



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a regagné, mardi soir Alger, après avoir effectué une visite de travail et de fraternité de deux jours en République arabe d'Egypte.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### [Aides aux porteurs de projets: l'âge limite passe à 55 ans](#)

L'âge limite des porteurs de projets pour bénéficier d'une aide financière du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes a été ramené à 55 ans au lieu de 35 ans, selon un décret exécutif publié au Journal officiel (JO) n 6.



### [Après leur rencontre avec le ministère des finances : Les avocats mettent fin à leur grève](#)

L'Union nationale des avocats a décidé de mettre fin à la grève déclenchée le 13 Janvier dernier pour protester contre la nouvelle imposition dont fait l'objet cette corporation. Cette décision a été rendue publique dans la soirée de ce lundi 24 Janvier au terme de la réunion qui s'est tenue avec le ministre des finances. Jeudi, il avait convié l'UNA à une rencontre, au siège du ministère des finances, pour tenter de trouver une issue à la crise qui paralyse depuis plusieurs jours le monde de la justice.



### [Chiffre du jour : 4,4%](#)

Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé hier que l'économie mondiale devrait croître de 4,4% en 2022, en baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à ses projections d'octobre dernier.



## **APRÈS LA RÉUNION UNOA-MINISTÈRE DES FINANCES**

### **Les avocats mettent fin à leur boycott**

Une commission mixte composée de représentants des deux parties entamera sa première réunion durant la première semaine du mois de février pour plancher sur un projet d'amendement de la loi des finances 2022.

Après un boycott des activités judiciaires qui a duré une quinzaine de jours, les avocats reprendront à compter de demain. Ce dénouement est survenu suite à la réunion qui a regroupé, lundi, des représentants de l'Union nationale des Ordres des avocats (UNOA) et ceux du ministère des Finances, tenue au siège de ce dernier et qui s'est terminée tard dans la soirée. Contacté par El Watan, le président de l'UNOA, Brahim Taïri, a déclaré que cette réunion a réussi à mettre fin à un blocage qui n'aurait pas dû être s'il y avait eu une réponse favorable aux appels au dialogue.



## **RAPPORT TRANSPARENCY INTERNATIONAL 2021 SUR LA CORRUPTION**

### **L'Algérie toujours mal classée**

Le rapport de l'ONG Transparency International (TI) sur la corruption dans le monde a été rendu public ce mardi 25 janvier. L'Indice de perception de la corruption (IPC) de cette année 2021 révèle que les niveaux de corruption sont au point mort. Le monde est à l'arrêt donc, souligne le rapport, mais pour l'Algérie c'est encore pire. Notre pays a, en effet, obtenu le score de 33 points/100 et la 117e place, reculant ainsi de 36 à 33 points et de la 104e à la 117e place. Il faut savoir que l'IPC classe 180 pays et territoires à travers le monde en fonction de leur niveau perçu de corruption dans le secteur public. Les résultats sont donnés sur une échelle de 0 (très corrompu) à 100 (très propre).

Le recul de l'Algérie marque nettement le contraste avec le discours officiel sur la lutte contre la corruption. «La réalité ne reflète aucun progrès et nous renvoie plutôt l'image d'un désastre», estime l'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC).



## **IL REVOIT LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE**

### **Le FMI prévoit une inflation plus élevée**

«Les dernières perspectives de l'économie mondiale du FMI anticipent donc que si Omicron pèsera sur l'activité au premier trimestre 2022, cet effet s'estompera à partir du deuxième trimestre». Le Fonds monétaire international (FMI) vient de mettre à jour les perspectives de l'économie mondiale qui aborde 2022, selon les nouvelles prévisions rendues publiques hier, «dans une position plus faible que prévu».

En plus de la propagation du nouveau variant Omicron de la Covid-19 qui a poussé les pays à réimposer les restrictions de mobilité, le FMI met l'accent sur «la hausse des prix de l'énergie et les perturbations de l'approvisionnement ayant entraîné une inflation plus élevée et plus généralisée que prévu, notamment aux Etats-Unis et dans de nombreux pays émergents et en développement».

pourraient être de plus courte durée que d'autres.



## COMMENTAIRE

### Démographie et survie

La crise économique et sociale qui frappe notre pays singulièrement depuis 2014 a un autre effet pervers, la décision de bon nombre de jeunes Algériens à annuler ou retarder leur projet de mariage. Elle a également dissuadé les couples à avoir plus d'enfants. C'est une réaction classique fréquemment rencontrée dans le monde d'une population subissant l'insécurité et la paupérisation. Elle ne se projette plus, ou difficilement, dans un avenir incertain ou hypothéqué. Chez nous, cela s'est vérifié à divers moments de l'histoire, plus particulièrement durant la période coloniale et la décennie 90', celle de la décennie noire.



## POINT ZÉRO

### La perception du percepteur

A cause de sa catastrophique performance en Coupe d'Afrique, l'Algérie va reculer de beaucoup au classement FIFA, mais heureusement, le pays vient aussi de reculer dans le classement de l'indice de perception de la corruption dans le secteur public, passant de la 104e place à la 117e selon les chiffres que vient de fournir l'ONG Transparency International.



## **LE GROUPE PUBLIC EST SOMMÉ DE PAYER UNE FORTE SOMME EN DEVICES**

### **Logistrans perd un arbitrage international**

Après des mois d'audiences qui se sont déroulées à Alger, Paris et Genève, la Chambre de commerce international a estimé que Logitrans n'avait pas respecté le "pacte d'actionnaires" et que ses agissements "n'étaient pas justifiés" envers le partenaire français. Le groupe public Logitrans a été condamné par la Chambre de commerce international, dépendant de la Cour internationale d'arbitrage, à payer près de 1,2 million d'euros de frais de justice. Il a perdu un procès en arbitrage qui l'opposait à la société française APRC.

Après des procédures et audiences qui ont duré plus de trois ans, la Chambre de commerce international a jugé, selon un document que Liberté a consulté, que Logitrans, un groupe public spécialisé dans le transport et la logistique, "n'avait pas respecté ses obligations contractuelles avec la société APRC", de droit français. Détenu par des actionnaires d'origine algérienne, à savoir la famille Abdellaoui, cette entreprise, l'une des leaders français dans la construction des plateformes logistiques, a voulu mettre son expertise à la disposition des opérateurs algériens.



## **ELLE A RENDU PUBLIC HIER SON INDICE DE CORRUPTION DANS LE SECTEUR PUBLIC**

### **Transparency International classe l'Algérie à la 117e place**

La corruption continue de se propager dangereusement dans le secteur public algérien. C'est en tout cas ce qui ressort de l'Indice de perception de la corruption dans le secteur public (IPC) pour l'année 2021 de l'ONG de lutte contre la corruption Transparency International (TI) et rendu public hier. Sur les 180 pays auxquels s'est intéressée cette ONG, l'Algérie s'est classée à la 117e place avec une note de 3,3, accusant ainsi un recul par rapport au classement de 2020 où notre pays a été au 104e rang avec une note de 3,6. Déplorant le "statu quo" et l'absence de progrès de la situation de la corruption, l'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) a indiqué, dans un communiqué rendu public hier, que la note et le classement de l'Algérie sont "toujours aussi désastreux que ceux des 10 dernières années".



## **RAPPORT ANNUEL DE L'ONS SUR LA DÉMOGRAPHIE EN ALGÉRIE**

### **La part de la population en âge de travailler en baisse**

Le dernier rapport annuel de l'ONS sur la démographie en Algérie fait ressortir que la population en âge d'activité, soit les personnes âgées de 15 à 59 ans, s'élève à 26 364 088 personnes. Ainsi, la part de la population en âge de travailler a continué de décroître pour représenter 59,6% du nombre global de la population résidente en juillet 2020 (44,3 millions), contre 60,0% à la même période de 2019. La part de la population âgée de moins de 5 ans, qui est de 4,66 millions, a poursuivi également sa tendance baissière, passant de 11,7% de la population globale en 2019 à 11,5% en 2020. Quant à la population âgée de 5 à 15 ans, elle a connu une légère progression, passant de 30,4% à 30,6% durant la même période de comparaison, pour totaliser 3,82 millions de personnes.



## **HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE ET DES VOLUMES EXPORTÉS**

Une opportunité pour engager des réformes La hausse des cours pétroliers offre, certes, un répit au budget, mais le défi d'une transformation structurelle de l'économie demeure intact, d'autant que la part des hydrocarbures continuait de gagner du terrain dans la structure du budget. Les prix du pétrole ont atteint, la semaine dernière, leur plus haut niveau depuis 2014, année durant laquelle le marché pétrolier a sombré dans une dépression, mettant à rude épreuve les budgets des pays exportateurs. La reprise des cours pétroliers mondiaux, amorcée depuis le début de l'an dernier, qui s'est poursuivie en 2022 a redonné goût à la dépense à plus d'un pays producteur, voire à une tentation de réforme, tant il est vrai que la conjoncture s'annonce plutôt favorable aux rééquilibrages économiques et budgétaires tant voulus.



## **MOHAMMED SAÏD KAHOUL, CONSULTANT EN MANAGEMENT**

### **CETTE EMBELLIE VA PARTICIPER À DIFFÉRER DES RÉFORMES QUI FÂCHENT**

Liberté : Les prix du pétrole ont fortement grimpé cette année, dans la foulée des hausses observées en 2021. Cette reprise s'annonce comme une opportunité pour l'Algérie en quête de

renforcer les bilans et d'apaiser les tensions budgétaires. Selon vous, quelles sont les urgences qui s'offrent au gouvernement, dans une conjoncture plutôt favorable aux réformes ?

M. S. Kahoul : La question la plus pertinente qui mérite d'être posée est : "Cette embellie financière trouve-t-elle un environnement favorable au lancement de l'économie ?" Hélas non, elle viendra beaucoup colmater des dégradations observées depuis janvier 2020 que la pandémie est venue dégrader davantage. J'entends dire que 2022 est l'année de l'économie. Il s'agit là d'une approche pastorale et bureaucratique parce que l'économie n'attend pas.



## **SUITE À LEUR RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DES FINANCES**

### **Les avocats mettent fin à leur grève**

Après deux semaines de boycott des activités judiciaires, qui a paralysé tous les tribunaux et cours du territoire national, les avocats reprendront le chemin des salles d'audience à partir de jeudi 27 janvier. Le dénouement de la situation a été annoncé par l'Unoa (Union nationale des ordres des avocats), lundi tard dans la soirée. Cette décision de mettre fin au boycott a été prise par le conseil de l'Unoa qui s'est réuni lundi en début de soirée pour évaluer les résultats de la rencontre qui a eu lieu durant la même journée entre les représentants des avocats et le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane.

Dans un communiqué diffusé à l'issue de ladite réunion d'évaluation, l'Union des barreaux a fait état de quatre décisions sur lesquelles les deux parties ont réussi à s'entendre lors de cette rencontre qui a duré près de cinq heures. La première de ces décisions consiste en l'acceptation, par l'argentier du pays, de la révision du régime fiscal imposé aux avocats dans la prochaine loi de finances. "Après d'âpres discussions qui ont caractérisé la rencontre et l'esprit de responsabilité qui y a régné, les deux parties sont parvenues à l'acceptation de reconsidérer le régime fiscal contenu dans la loi de finances 16/21 daté du 30 décembre 2021 concernant les avocats", lit-on dans ledit communiqué. Les trois autres points sont consacrés essentiellement à l'explication des mécanismes qui devront être suivis pour aboutir à cette révision.



### **Satisfaits des résultats de la rencontre avec le Premier ministre**

#### **Les avocats mettent fin à leur grève illimitée**

La mise sur pied d'une commission mixte qui se penchera sur la révision du régime fiscal concernant les avocats, est la solution retenue.



## [Le mois sacré approche à grands pas](#)

### **Quel plan pour le Ramadhan 2022?**

Tout le monde a encore, en souvenirs les crises chroniques qui ont marqué le Ramadhan de l'année précédente. Le mois sacré du Ramadhan approche à grands pas. Moins de deux mois et demi nous séparent, en effet, du grand test -bête noire des successifs gouvernements- qui ont eu à gérer ou à subir, c'est selon, cette période sacrée et cruciale de la vie des Algériens. L'autre particularité qui fait grincer des dents chez les ménages, c'est que le Ramadhan 2022 interviendra cette année, bien avant la saison des récoltes et des grandes productions de légumes.



## [Les éleveurs d'ovins alertent les pouvoirs publics](#)

### **«Le prix de la viande rouge flambera»**

Alors que le mois de Ramadhan approche à grands pas, la situation de la filière des viandes rouges empire à vue d'oeil.

La Fédération nationale des éleveurs d'ovins alerte les pouvoirs publics sur le risque de flambée des prix de la viande rouge en général et de l'ovine en particulier à l'approche du mois de Ramadhan. Les responsables de la Fédération imputent cette nouvelle situation caractérisée par le spectre de la hausse vertigineuse des prix de la viande rouge, au manque de l'aliment du bétail et sa cherté qui frise l'invraisemblable.



## [Suite à un accord entre l'UNOA et le Premier ministre: Les avocats suspendent leur grève](#)

A partir de jeudi 27 janvier, les avocats en grève depuis le 13 janvier vont mettre un terme au boycott des activités judiciaires. C'est la décision prise par le Conseil de l'Union nationale des ordres des avocats (UNOA) à l'issue de la réunion de ses membres avec le Premier ministre et ministre des Finances, tenue dans l'après-midi du lundi 24 janvier. Suite à un « débat sérieux et responsable qui a privilégié l'intérêt général », comme le souligne le communiqué de l'UNOA, les deux parties ont convenu de la révision du régime fiscal introduit par la loi de finances 2022, en vigueur depuis le 1er janvier en cours, qui a plafonné jusqu'à plus de 50% le système d'imposition fiscale pour la profession d'avocat.

## **En raison de la faible marge bénéficiaire : Des grossistes ont cessé de commercialiser l'huile de table**

Faute d'une marge bénéficiaire compétitive et le refus de l'application du décret exécutif publié au Jo n°77, qui plafonnait le prix d'huile de table au seuil de 650 dinars (5 litres), de nombreux grossistes, notamment dans l'est du pays, comme à Sétif, ont cessé de commercialiser l'huile de table. C'est l'une des conclusions à laquelle est parvenues la mission d'information dépêchée la semaine passée par l'Assemblée populaire nationale (APN) dans certaines wilayas de pays pour s'enquérir des raisons de la crise de l'huile de table et la spéculation dans ce produit.



## **Médicaments : comment la baisse de la facture d'importation a créé la crise**

La préoccupation du gouvernement, ces dernières années, est de réduire au maximum les importations qui ont fait exploser les dépenses du Trésor public. Mais cette réduction, n'a pas été sans conséquences sur la disponibilité de certains produits de première nécessité.



## **Nouveau régime fiscal : les notaires montent au créneau**

La Chambre nationale des notaires a annoncé lundi dans un communiqué, de suspendre, à partir du 30 janvier, le versement au trésor public des droits fiscaux d'enregistrement.

Effectivement, les notaires ont donné un ultimatum au gouvernement avant de « passer à des actions de protestations ». Si ce service public n'a « pas encore décidé de radicaliser ses actions de protestation », c'est parce qu'ils « ne comptent pas pénaliser le citoyen et le Trésor public », précise le quotidien El Watan dans son édition de ce mardi 25 janvier.



## **بيان جزائري-مصري مشترك**

أصدرت الجزائر ومصر، اليوم الثلاثاء، بيانا مشتركا في ختام زيارة رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون إلى القاهرة والتي استمرت ليومين.



## قدم تبريراته أمام لجنة التحقيق بمجلس الأمة.. وزير التجارة:

### الفوترة والتهريب و"اللهفة" وراء ندرة مواد أساسية!

ربط وزير التجارة كمال رزيق، ندرة المواد الأساسية في السوق بثلاثة عوامل لخصها في قرار إلزامية الفوترة الذي دخل حيز التنفيذ سنة 2021 وتنامي نسبة التهريب نحو دول الجوار و"اللهفة" التي استدلت عليها بفيديوهات مصورة تثبت تكديس الجزائريين كميات ضخمة من الغذاء، خلال جلسة استماع مغلقة مع لجنة التحقيق البرلمانية بمجلس الأمة حول ملف الندرة.

## Raina Raïkoum

El yazid Dib

### Douanes, les autres oubliés

**I**l n'y a pas que les droits et taxes à percevoir, il y a aussi un devoir d'apercevoir ailleurs. Lancer un jet de lumière sur ceux qui sont passés par là. Ces fonctionnaires qui ne fonctionnent plus, qui ne sont plus dans les feuilles d'émargement, mais dans celles de la sécurité sociale, des caisses de mauvaise retraite, des dispensaires et des lits de mort. Les douanes semblent être en fête, ce 26 janvier. Une Journée internationale. Au national, rien ne brille aux guirlandes joyeuses d'une corporation qui traîne l'oubli et cultive l'amnésie. Une administration ne vaut que ce que valent ses représentants. Elle est le reflet institutionnel d'une action commise par un individu de par une fonction. Par un élan soucieux de vouloir organiser les échanges internationaux et à l'instar d'autres préoccupations organiques, les nations les plus intéressées procédèrent à imaginer un cadre de concertation en matière notamment de douanes et d'uniformisation des procédures rattachées à l'acte commercial universel. Des pays européens au nombre de (17) se sont regroupés en Belgique pour se voir annoncer la mise en vigueur de la convention portant la création du CCD (Conseil de la coopération douanière). Ce fut à Bruxelles le 26 janvier 1953. Depuis, le monde, suite à des fractures multiples, a connu une multitude de bouleversements tant dans le besoin d'une réadaptation géostratégique que dans la nécessité d'une nouvelle architecture de protection des privilèges et d'avantages que pourrait offrir pour les uns cette opportunité de renouvellement des instances internationales. Ce qui amenait ce CCD à se moudre dans le statut juridique d'une organisation mondiale. L'OMD est ainsi née le 15 avril 1994 à Marrakech (Maroc). La célébration de cette journée (26 janvier) est devenue une halte pour toutes les administrations. C'est aussi un regard perspicace et transcendant sur l'évolution des contraintes liées au trafic international. D'innombrables efforts tendant à l'amélioration et aux facilitations de l'intelligibilité

«mouvementale» des marchandises furent entrepris sous la direction managériale de l'Organisation douanière. La dynamique avec laquelle plu-

sieurs initiatives en une diversité technique et tarifaire furent parachevées en vue de soustraire toute impureté de la «chaîne logistique internationale» fit de l'organisation un pôle institutionnel incontournable, car efficace et clairvoyant. L'Algérie, à un moment, ne s'est point stationnée sur l'accotement de la transformation universelle que veut produire la nouvelle mentalité marchande. La modernisation, renouvelable d'un règne à un autre, faisait un ordre du jour programmable à temps que seule la pratique quelquefois controversée par des cerches de résistance venait, avec ou sans gaucheries, embrouiller les cartes et parasiter la normalité des choses. Le tout, tout de même, continue. L'alternative se posait en une pénible équation pour se sentir astreint entre le fait d'agir ou la fatalité de subir. Outrepassons cette journée et voyons ce qui se passe un peu à l'extérieur de l'intérieur de cette journée, ici. Depuis, le chamboulement itératif d'une direction a fait une banalité des gloires acquises, aidé ainsi par la précarité des indices sélectifs de gestion. Dans cette administration où l'on omet très vite le sacrifice des uns et le mérite des autres, cette journée n'est qu'une journée ordinaire. Elle passe et repasse, pas plus. Mon regard hagard va à ces retraités, à ces malades, à ces pionniers modernistes que l'insouciance humaine en a mis dans la corbeille d'un écran qui se déteint à chaque départ. Aucun honneur ne leur est rendu au moins pour avoir eu, un temps, l'honneur de la servir. Ils sont nombreux à avoir quitté la vie, dans l'anonymat, le malaise, après avoir quitté les rangs sur la plante des pieds. La pire des ingratitude reste celle que l'on ressent face à un silence, à une absence d'attention, à un signe de modeste reconnaissance. Qui fait subir l'indifférence subira l'indifférence au même degré et plus d'intensité. C'est physique, car c'est naturel.

## EDITORIAL

El-Houari Dilmi

### L'IMPÉRATIF DU RENOUVEAU SYNDICAL

**L**e gouvernement a décidé de réviser la loi 90-14 relative aux modalités d'exercice du droit syndical. Les modifications qui seront apportées visent à «mettre en conformité les dispositions de la loi précitée avec les dispositions de la Convention internationale du travail n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical», selon les services du Premier ministre. La protection du délégué syndical contre toute décision de licenciement arbitraire, ayant un lien avec l'exercice du droit syndical, constitue la quintessence de la révision de la loi 90-14.

Depuis le mouvement populaire du 22 février 2019, les temps sont à plus de démocratie et de liberté. Longtemps victimes d'ostracisme durant l'ancien régime,

la naissance des syndicats autonomes dans beaucoup de secteurs a fait d'eux des interlocuteurs incontournables des pouvoirs publics, contestant ainsi le «monopole de fait» exercé par l'UGTA. Si le gouvernement justifie cette réforme juridique des modalités d'exercice du droit syndical par une adaptation aux normes internationales, sur le plan pratique, le gouvernement est montré du doigt pour sa réticence à reconnaître les organisations syndicales dites «autonomes». Le pouvoir discrétionnaire assumé par le gouvernement pour agréer ou refuser la constitu-

tion d'un syndicat est donc perçu comme un «fait du prince» par la Convention internationale du travail et contraire aux résolutions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le président Tebboune a bien souligné l'importance de «distinguer l'action syndicale de la responsabilité dans la gestion et de l'appartenance politique». Souvent des syndicalistes ont été victimes de pressions, voire licenciés sous des motifs fallacieux comme la couleur politique ou l'appartenance à telle ou telle chapelle. Aujourd'hui, le renouveau de la pensée syndicale algérienne doit se mettre au diapason des défis majeurs qui se jouent à l'ère de la nouvelle Algérie, l'intérêt du salarié et de l'entreprise n'étant pas nécessairement divergents.

**LEUR RÉGIME D'IMPOSITION SERA RÉVISÉ**

# Les avocats mettent fin au boycott des audiences

*Fin du bras de fer entre les avocats et le ministère des Finances. Dès demain, ils mettent un terme à leur action de protestation. Une décision prise par l'Union nationale des ordres des avocats (Unoa), à l'issue de la réunion de ses membres avec le ministre des Finances au terme de laquelle il a été décidé de créer une commission mixte qui sera chargée de revoir le régime d'imposition introduit par la loi de finances 2022 et rejeté en bloc par les robes noires.*

**Nawal Imès- Alger (Le Soir)**- C'est enfin le dégel entre les représentants des robes noires et le ministère des Finances. La réunion qui s'était tenue lundi après-midi en présence du ministre des Finances et du bureau de l'Union nationale des ordres des avocats, a débouché sur une série de décisions qui ont poussé l'Unoa à décider de l'arrêt du boycott des audiences dès demain. Dans un communiqué publié à l'issue de cette rencontre, l'Unoa a fait savoir que le ministère des

Finances avait donné son accord de principe pour la révision du régime d'imposition mais également pour celui du prélèvement à la source sous forme de timbre dont la valeur restera à déterminer. Toutes ces dispositions seront discutées au sein d'une commission mixte qui aura pour tâche de réviser le régime d'imposition simplifié tout en prenant en compte la spécificité de la profession et sans remettre en cause le principe de l'impôt sur le revenu dans le respect de l'égalité face à l'impôt. Ladite commission sera composée de trois bâtonniers et 4 experts qui seront désignés par l'Unoa, mais également des représentants de la Direction des impôts. Une première réunion se tiendra au cours de la première semaine du mois de février pour discuter des mécanismes du prélèvement à la source et du devenir du régime simplifié inclus dans la loi de finances 2022.

Le communiqué, largement diffusé au sein de la corporation, a suscité beaucoup d'interrogations parmi les avocats, forçant l'Unoa à publier des précisions pour rassurer les robes noires qui craignaient être désormais soumis à une double imposition à tra-

vers le prélèvement à la source plus l'impôt sur le revenu. Ce n'est pas ce qui est convenu, a tenu à rassurer le représentant des avocats qui précise que le principe de l'impôt sur le revenu a été discuté sans en définir les mécanismes.

L'Union nationale des ordres des avocats a, en effet, proposé qu'il ne concerne que les avocats dont le chiffre d'affaires est de 8 000 000 dinars. Pour le reste, c'est le principe de l'impôt à la source qui sera retenu et dont les détails seront discutés en commission mixte. L'accord avec le ministère des Finances met ainsi un terme à la contestation des robes noires qui, depuis au moins le mois d'août, réclament une imposition à la source, rejetant totalement les dispositions de la loi de Finances qui leur sont désormais applicables. Après avoir épuisé toutes les voies de recours, l'Unoa avait décidé d'appeler au boycott pur et simple de toutes les activités judiciaires qui a eu pour conséquence de paralyser les tribunaux depuis le 13 janvier dernier.

N. I.

APPLICATION DU DAPS SUR 2 608 PRODUITS IMPORTÉS

## Quel impact sur le pouvoir d'achat des citoyens ?

La liste des produits soumis au droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) a été mise à jour par le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, qui vient d'élargir cette liste qui concernait 992 produits.

**L**a liste implique aujourd'hui 2 608 produits qui seront désormais concernés par une taxe supplémentaire, dont le taux a été fixé de 30 à 100%, le but étant la protection de la production nationale. Une mesure qui ne sera pas sans conséquences sur l'évolution des prix bien que l'objectif de l'application de ces droits additionnels de sauvegarde soit de détourner la consommation du produit importé et la diriger vers la consommation d'un produit équivalent de production locale.

Le gouvernement maintient sa politique de sauvegarde de la production nationale et persiste dans sa démarche de réduire les importations. Une liste de 2 608 produits, dont nous détenons une copie, a été arrêtée par le ministère du Commerce. La viande animale est au top de cette liste. Elle concerne 17 types de viande de l'espèce bovine, fraîche ou réfrigérée ainsi que 21 types de viande bovine congelée, avec une taxe supplémentaire fixée à 30%. Avec un taux supplémentaire fixé à 70%, les viandes des espèces ovine et caprine (fraîches, réfrigérées ou congelées) sont également soumises au DAPS, outre les abats comestibles (bovine, ovine, porcine, caprine...), à l'exception de ceux destinés à la fabrication des produits pharmaceutiques. Des produits laitiers sont également concernés par le DAPS, en plus de certains légumes à l'instar des pommes de terre, tomates, oignons, poireaux (frais ou réfrigérés), outre ceux conservés, ainsi que certains fruits (dattes, figues, ananas, agrumes...). Les eaux minérales, les boissons gazeuses et sucrées, quant à elles, sont soumises à une taxe de 70% ainsi que les boissons alcoolisées et différents types de cigarettes, soumises à une taxe supplémentaire de 100%. La liste comprend aussi les ustensiles de ménage, le matériel de construction, le plastique, les chutes de carton, de papier cartonné, de fil de coton, les articles d'habillement et les chaussures. La



céramique, les articles d'ameublement, les accessoires autos ainsi que d'autres produits sont également soumis à une taxe supplémentaire.

L'effet attendu de l'instauration de ce droit additionnel est de limiter la marchandise importée, d'autant qu'elle coûtera plus cher. C'est d'ailleurs ce qu'a affirmé le professeur d'économie Brahim Ghendouzi, lequel prédit une réduction de ces importations. «Les importateurs continueront à importer mais en réduisant les quantités», a-t-il estimé, soulignant une évolution des prix. «La hausse des prix dans ce cas est voulue. Le but étant de détourner la consommation du produit importé vers la consommation d'un produit équivalent de production nationale», a précisé le spécialiste, affirmant que cette mesure pourrait contribuer à la hausse des prix indirectement. Signalant le fait que cette année sera marquée par une importante inflation, que

les autorités devront juguler après avoir longtemps travaillé pour rééquilibrer la balance commerciale et le déficit budgétaire, M. Guendouzi a affirmé que l'Algérie subit la hausse des prix sur le marché international des produits, notamment alimentaires.

La hausse des prix à l'international de la plupart des produits, particulièrement ceux de base et alimentaires, que l'Algérie importe beaucoup, la hausse des prix du fret maritime, sur lequel il y a une grande tension, ainsi que la baisse de la valeur du dinar, notamment face au dollar, sont des éléments qui font que «le pays se trouve dans une poussée inflationniste très sérieuse qu'il faut prendre en considération». Cela s'ajoute à la hausse généralisée des prix déjà existante. Le pouvoir d'achat des Algériens risque donc de s'éroder davantage.

Lilia Aït Akli

## LA REPRISE ANNONCÉE POUR AUJOURD'HUI

# Fin de la grève des avocats

PAR KAMAL HAMED

Paralysées par la grève des avocats initiée depuis le 13 janvier, les tribunaux reprendront leurs activités normales dès demain jeudi. Les robes noires mettent ainsi fin à leur mouvement de débrayage. C'est en tout cas ce qu'a décidé l'Union des barreaux d'Algérie à l'issue d'une réunion tenue avant-hier soir.

Cette décision de suspension de leur mouvement de protestation est, elle-même, intervenue suite à la rencontre d'une délégation des avocats avec les représentants du ministère des Finances tenue le même jour du mardi. En revenant à de meilleurs sentiments les avocats expriment ainsi leur satisfaction puisque leurs doléances semblent être prises en charge par le ministère des Finances. Les deux parties ont convenu, en effet, de revoir le système fiscal imposé aux avocats, lequel a été, pour rappel, l'étincelle qui a conduit à ce mouvement de protestation. Les avocats ont globalement rejeté dans le fond et dans la forme la nouvelle taxation qui leur a été imposée par une disposition de la loi

de finances 2022. Il a donc été décidé entre les deux parties de l'installation d'une commission mixte pour se pencher sur la nouvelle disposition fiscale qui sera alors entérinée par la prochaine loi de finances. Le communiqué de l'Union des avocats ne fait pas mention de quelle loi de finances. En termes plus clairs est-ce que ce sera la loi de finances complémentaires de l'année 2022 ou la loi de finances 2023 ? Car ce dispositif fiscal que les avocats ont considéré comme injuste et pénalisant ne peut être remis en cause que par une disposition juridique.

En tout cas il a aussi été décidé d'une rencontre commune entre les deux parties au début du mois de février pour entamer les discussions. Pour rappel les avocats ont estimé que la disposition de la loi de finances fait d'eux des commerçants ce qu'ils contestent et rejettent. "Nous étions soumis à l'impôt forfaitaire unique, (Ifu), de 12 %, et depuis 2017 déjà nous avons proposé à la direction générale des impôts un système d'impôt équitable pour les avocats, à savoir le système de retenue à la source et il n'a pas été accepté bien

qu'il s'agisse d'un système qui garantit l'égalité devant l'impôt des avocats sur le territoire national et même pour mettre un terme au non-paiement des impôts puisqu'il y a des avocats qui ne sont pas déclarés aux impôts, et on nous a promis par le passé que nos doléances seront prises en considération, malheureusement, nous avons été surpris que non seulement ils ont refusé de prendre en charge notre doléance mais ont instauré un nouvel impôt qui est de 19 % de TVA, ce qui se répercute sur le citoyen dans des moments pénibles pour notre pays, et nos impôts qui seront graduellement entre 20 et 35 %, c'est-à-dire que nous serons appelés à payer environ 53 %" a indiqué un des avocats lors de l'assemblée générale des robes noires. C'est pratiquement le même système d'imposition qui a été imposé à toutes les fonctions libérales. Il en est ainsi des médecins cabinards et des notaires qui ont d'ailleurs donné de la voix pour contester cette loi. Les notaires s'apprentent même à lancer un mouvement de protestation.

K. H.

## بعد اجتماعها مع الوزير الأول وزير المالية منظمات المحامين تعود إلى الجلسات بداية من غد

• قرر المجلس الوطني لمنظمات المحامين توقيف الإضراب العام والعودة إلى العمل والجلسات بالمحاكم ابتداء من يوم الخميس 27 جانفي. وجاء القرار بعد اجتماع كل أعضاء مجلس الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين مع الوزير الأول ووزير المالية، أول أمس الإثنين، الذي نتج عنه قرارات، أهمها إعادة النظر في النظام الضريبي الذي جاء به قانون المالية رقم 16/21 المؤرخ في 2021/12/30 الخاص بالمحامين، كما تم الاتفاق على إنشاء لجنة مختلطة لإعادة النظر في النظام الضريبي المبسط تماشيا مع خصوصيات مهنة المحاماة ويرتكز على دفع الضريبة من المتبع دون المساس بمبدأ الضريبة على الدخل تكريسا للاتصاف الضريبي، وتم الاتفاق على إدراج هذا المشروع في قانون المالية المقبل، كما تقرر عقد اجتماع خلال الأسبوع الأول من شهر فيفري المقبل لمناقشة آليات تطبيق اقتطاع الضريبة في المتبع. وبناء على هذا، قرر المجلس الوطني لمنظمات المحامين تعليق المقاطعة الشاملة للعمل القضائي ابتداء من يوم الخميس 27 جانفي.

تجدر الإشارة أن الإضراب العام الذي قام به المحامون خلال الأيام الأخيرة، أدى إلى مقاطعة كل الجلسات وتم تأجيل كل القضايا خاصة قضايا المحبوسين وغيرهم. أحمد علوان

## اللجنة البرلمانية للاستعلام والتحقيق في ندرة المواد الغذائية الأساسية فوجيل يوصي بـ"السرية" وبوغالي يفضل "الشفافية"

الإيجابيات، منها إبعاد التدخلات والضغط عنها، لكنه في المقابل بطريقة أوبأخرى سيضرب بمصداقية النتائج، لأن الشفافية في مثل هذه التحقيقات تعد أكثر من ضرورية، خصوصا وأن التحقيقات التي تقوم بها البرلمانات عادة لها صبغة سياسية وليس مثل التحقيقات القضائية التي تكون إجراءات التحري والتحقيق سرية، مثلما تنص عليه المادة 11 من قانون الإجراءات الجزائية. ويؤثر "التكتم" المفروض من قبل رئيس مجلس الأمة على نشاطات وتقلات أعضاء لجنة الاستعلام والتحقيق التي قرر إنشائها، أنه لا يراد أن تأخذ هذه اللجنة ربما حجما واسعا قد لا يمكن التحكم في مآلاتها، لذلك تم إبعادها كليا عن التعاطي الإعلامي واقتصار عملها في الظل بعيدا عن الأضواء، وهو عكس توجه لجنة الاستعلام التي أنشأها المجلس الشعبي الوطني التي لم تجد أي حرج في اعتماد الشفافية بشأن تركيبة هذه اللجنة وتقلات أعضائها في الولايات في سياق البحث والتحري عن أسباب أزمة ندرة بعض المواد الاستهلاكية. وستثبت الأيام بعد تقديم لجنتي الاستعلام والتحقيق لغرفتي البرلمان، تقرير نتائجهما، عن وجود تطابقات وتقاط مشتركة كثيرة، ما يعني أن اعتماد الشفافية بدل الغلق في مثل هذه القضايا يزيد في المصداقية والعكس ينقص منها،  
ح. سليمان



صالح فوجيل

أي تصريحات"، وهو ما يعني أن مجلس الأمة اختار طريق "الغلق والتكتم" والاشتغال بعيدا عن الأضواء. ويعد مجلس الأمة حرا في اختيار الطريقة التي يراها مناسبة لتحقيق الهدف المرفوع، وهو معرفة أسباب الندرة وتحديد المسؤولين عنها. لكن ما يشد الانتباه أن رئيس مجلس الأمة يشدد في وصاياه المتعددة لأعضاء اللجنة المختارين، على ضرورة "التحلي بمفتهى الموضوعية والجدية في هذه المهمة وتوخي أقصى درجات الحياد...، وهو ما هو منتظر تحقيقه من قبل لجنة التحقيق، لكن السؤال المطروح من الذي سيشهد عن "الجدية والحياد" طالما تم استبعاد وسائل الإعلام كلية من متابعة تحركات اللجنة في الميدان، مما يعني أن لجنة التحقيق كانت كل أعمالها في "السرية التامة"، وقد يكون خيار "السرية" الذي أريد اعتماده في طريقة عمل اللجنة له الكثير من

● هل ستلتقي نتائج لجنة الاستعلام للمجلس الشعبي الوطني، حول ندرة المواد الاستهلاكية الأساسية، مع نتائج تقرير لجنة التحقيق البرلمانية لمجلس الأمة أم أنها ستكون مختلفة شكلا ومضمونا؟  
لم يجد رئيس المجلس الشعبي الوطني أي حرج في إعلام الرأي العام باستمرار عن الزيارات الميدانية التي شرعت فيها لجنة الشؤون الاقتصادية والتنمية والصناعة والتجارة والتخطيط بالمجلس الشعبي الوطني، في سياق جولتها الاستعلامية برئاسة السيد سعدي محلي والمكلفة بالتحري والاستعلام بشأن ندرة بعض المواد الواسعة الاستهلاك التي عرفتها السوق الوطنية في الأشهر الأخيرة، إذ زيادة على الصور التي تنشر في موقع المجلس حول مختلف الزيارات التي قامت بها اللجنة في الولايات الحدودية المختلفة، يقوم المجلس أيضا بإصدار بيانات حول الانشغالات المطروحة في اللقاءات التي يجريها أعضاء اللجنة الاقتصادية مع مختلف المتدخلين في العملية من تجار وموزعين ومواطنين، في سياق جمع شهاداتهم بشأن أسباب ندرة المواد الغذائية الواسعة الاستهلاك.

على النقيض من ذلك، تقرّر بشأن لجنة الاستعلام والتحقيق التي أعلن عنها رئيس مجلس الأمة، صالح فوجيل، أن تكون نشاطات أعضاء اللجنة وتقلاتهم بعيدا عن وسائل الإعلام ودون

نقيب المحامين إبراهيم طايبي لـ "المساء":

## الوزير الأول يقنع 62 ألف محام بتعليق الإضراب

• لجنة مختلطة لضبط الضريبة على المنبع في قانون المالية القادم

تفند رئيس الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين، إبراهيم طايبي، في تصريح لـ "المساء"، حقوى اللقاء الذي جمع الوفد النقابي مع الوزير الأول ووزير المالية، أيمن بن عبد الرحمان، أول أمس، بعد التزامه بإدراج مراجعة ضريبية تقوم على الاقتطاع من المنبع في قانون المالية القادم، وفق تقديرات تضعها لجنة مختلطة مكونة من خبراء في الجبائية وأسرة الدفاع.

شريفة عابد



حققوا نتيجة مرضية، بعد فشل النواب في إدراج تعديلات على قانون المالية 2022، ولاسيما على المادتين 12 و31، التي ترفع نسبة المساهمة الضريبية من 12 إلى 54 عن القضية الوحيدة، الأمر الذي أحالتهم بطريقة غير مباشرة على تدابير القانون التجاري في مواد 9 و10 و11، الخاصة بالمهن الحرة.

جدير بالإشارة إلى أن وزارة المالية اعتمدت في قانون المالية 2022 قاعدة العدالة الجبائية القائمة على تخفيف الضغط على الأسر والمتعاملين الاقتصاديين، من خلال مراجعة في الضرائب بين الفئات المهنية، حيث أعفت الأجراء من الضريبة على الدخل العام من أجل ترقية وحماية قدرتهم الشرائية، لا سيما في ظل التوجه لرفع الدعم عن بعض السلع الأساسية. كما اعتمدت تسهيلات ضريبية أخرى للشركات الوطنية أو الخاصة الخلافة لمناصب الشغل، خاصة بالجنوب الكبير، مقابل رفع الضريبة على بعض المهن الحرة، والتي مست المحامين والموثقين وغيرهم، كوسيلة للحفاظ على مداخيل الخزينة العمومية وتوزيعها.

القضايا التي يقوم بها المحامي". ويتم إثبات النشاط في عدد القضايا بالوصلات التي يتسلمها المحامي عن القضايا، حسب الدفوعات الضريبية التي يسدها عن كل قضية، تسلم للجهات المعنية في نهاية السنة.

كما تم الاتفاق، حسب الأستاذ طايبي، على أنه في حال تجاوز رقم أعمال المحامي، عتبة 8.000.000 دينار، بحال المحامي على التدابير الخاصة بالمهن الحرة، بتسديد الضريبة على الدخل، وهي ضريبة يخضع لها المتعاملون التجاريون وأصحاب المؤسسات ذات المردودية. وأوضح المتحدث، أن اللجنة المختلطة المكونة من إطارات من مصالح الضرائب والجبائية وأعضاء بالاتحاد، هي التي ستعد الصيغ النهائية التي ستطبق في قانون المالية القادم، حيث يتم جرد التعديلات في الاجتماعات المقبلة، التي سيشروع فيها بداية شهر فيفري القادم.

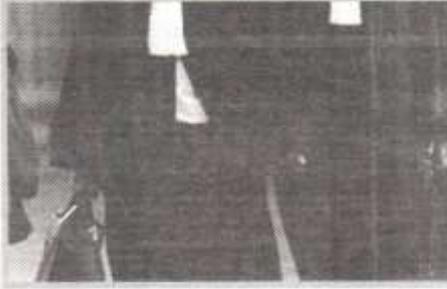
ولم ينفوت النقيب الفرصة للفتويه بالتفهم الذي أظهرته وزارة العدل، تجاه الإضراب الوطني الذي نظمته المحامون. ويكون المحامون بهذه الخطوة قد

ووصف نقيب المحامين، اللقاء المطول الذي جمع وفد المحامين المكون من 5 أعضاء، مع الوزير الأول ووزير المالية أيمن بن عبد الرحمان، به المثمر والبناء، والعاكس للثقة السياسية التي لمستها أسرة الدفاع لدى الحكومة، مشيراً إلى أنه في أعقاب اللقاء وجه الاتحاد دعوة شاملة للمحامين لتعليق الإضراب عبر الجهات القضائية للوطن.

وذكر طايبي، أن اللقاء كان مطولاً وطبعته روح المسؤولية والثقة، حيث تفهم الوزير الأول خصوصيات مهنة المحاماة والتكاليف التي يدفعها أهل المهنة في مجال التنقلات والإيجار وغيرها من الأتعاب الأخرى، خاصة عندما يرفع المحامي في قضايا معقدة أو بولايات بعيدة.

وحول المخرجات التقنية للاجتماع، ذكر محدثنا، أنه، تم الاتفاق مبدئياً على العودة إلى نظام الاقتطاع من المنبع بدل احتساب الضريبة بالطريقة التجارية الواردة في قانون المالية الحالي بنسبة 54 من المائة، "وسيتعم ذلك وفق صيغة جديدة، تشمل اقتطاع ضريبي عن عدد

## المحامون يقررون تعليق الإضراب



تقرر خلال اجتماع الوزير الأول وزير المالية، أمين بن عبد الرحمان، بأعضاء مجلس الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين، تعليق المقاطعة الشاملة للعمل القضائي ابتداء من يوم الخميس المقبل، بتعهد الوزير بإعادة النظر في النظام الضريبي الخاص بالمحامين. وأقاد الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين، في بيان له، أن الاجتماع الذي سادته روح المسؤولية والمصلحة العامة تقرر خلاله قبول الوزير إعادة قبول الحكومة إعادة النظر في النظام الضريبي الذي جاء به قانون المالية لسنة 2022، الخاص بالمحامين". وكشف المصدر أنه "تم الاتفاق على تشكيل

لجنة مختلطة لإعادة النظر في النظام الضريبي المبسط تماشيا مع خصوصيات مهنة المحاماة. ويرتكز على دفع الضريبة في المنبع دون المساس بمبدأ الضريبة على الدخل تكريسا للإنصاف الضريبي، حيث تم الاتفاق على إدراج هذا المشروع في قانون المالية المقبل. وفي ذات الصدد، أضاف البيان أنه "تم الاتفاق على عقد اجتماع في الأسبوع الأول من شهر فيفري من هذه السنة لمناقشة آليات تطبيق اقتطاع الضريبة في المنبع، ومأل النظام المبسط الذي جاء في قانون المالية لسنة 2022".



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

 [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

 Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



[@MFinance\\_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger

الوزارة المالية الجزائرية - الجزائر  
بنك احمد فرانس، مدينة ملكي، بنაკنون - الجزائر